

Séance du Conseil Municipal du 27 mars 2017 **à 20 heures 15**

convoqué le 20 mars 2017

Sous la présidence de Monsieur le Maire, Daniel GÉRARD

Présents : Mme Lydia ANCEL, MM. Denis SCHNEIDER, Martin ETTLINGER, Adjoints au Maire, Mmes Sylvia LAVIGNE, Anny STOLL, MM. Jean-Claude HAMBURGER, Bertrand MONTACLAIR, François SIGNORET.

Absent(s) excusé(s) : Mme Michèle MULLER-NUSSLI qui donne procuration à Mme Anny STOLL, Mme Sandra RUBERT qui donne procuration à M. le Maire, M. Charles BOISTELLE qui donne procuration à M. Bertrand MONTACLAIR, M. Christian KEMPF qui donne procuration à M. Denis SCHNEIDER, M. Thierry SÉBASTIEN qui donne procuration à M. Martin ETTLINGER,

Absent(s) non excusé(s) : ---

2017-1 DÉSIGNATION D'UNE SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales), est désignée comme secrétaire de la présente séance : Mme Anny STOLL.

2017-2 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal du 6 février 2017.

Il informe le Conseil Municipal des observations de Mme Simone FISCHER, Responsable du Centre des Finances Publiques de SAVERNE, concernant la délibération relative à la dissolution du budget du Centre Communal d'Action Sociale (point 2017-9 du 06.02.2017), qui souhaite pour lever toute ambiguïté que le Conseil Municipal reprenne une délibération.

Par conséquent, Monsieur le Maire sollicite à l'assemblée délibérante l'autorisation d'ajouter ce point à l'ordre du jour du présent Conseil Municipal.

Après avoir donné son accord, les Conseillers Municipaux adoptent à l'unanimité le procès-verbal du 6 février 2017.

2017-3 CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) - BUDGET

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application de l'article L 123-4 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est obligatoire dans toute commune de 1500 habitants et plus. Il est désormais facultatif dans toute commune de moins de 1 500 habitants. Il peut être ainsi dissous par délibération du Conseil Municipal dans les communes de moins de 1 500 habitants. Cette possibilité est issue de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe.

Lorsque le CCAS a été dissous, une commune :

- exerce soit directement les attributions mentionnées au Code de l'Action Sociale et des Familles auparavant dévolues au CCAS ainsi que celles en matière de demande de RSA et de domiciliation ;
- soit transfère tout ou une partie de ces attributions au CIAS lorsque la Communauté des Communes est compétente en la matière ;

VU l'article L 123-4 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU que la commune compte moins de 1 500 habitants et remplit ainsi les conditions du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de dissoudre le CCAS **avec effet au 31 décembre 2016**.
Les membres du CCAS en seront informés par courrier.
Le Conseil Municipal exercera directement cette compétence.
Le budget du CCAS sera transféré dans celui de la commune.
- de reporter au budget principal de la commune le déficit de **3 310 €** du budget du CCAS.

2017-4 COMPTE DE GESTION 2016

1) Budget principal

Après s'être fait présenter :

- le budget primitif de l'exercice **2016** ;
- les décisions modificatives qui s'y rattachent ;
- les titres définitifs des créances à recouvrer ;
- le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés ;

- les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats ;
- le compte de gestion dressé par la comptable, accompagné des états de développement de comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que la comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2016**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du comptable pour l'exercice **2016**. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2) Budget Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Après s'être fait présenter :

- le budget primitif du Centre Communal d'Action Sociale de l'exercice **2016** ;
- les décisions modificatives qui s'y rattachent ;
- les titres définitifs des créances à recouvrer ;
- le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés ;
- les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats ;
- le compte de gestion dressé par la comptable, accompagné des états de développement de comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que la comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2016**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le compte de gestion du comptable pour l'exercice **2016**. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

3) Budget Lotissement « Leinermatt »

Après s'être fait présenter :

- le budget primitif du Lotissement « Leinermatt » de l'exercice **2016** ;
- les décisions modificatives qui s'y rattachent ;
- les titres définitifs des créances à recouvrer ;
- le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés ;
- les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats ;
- le compte de gestion dressé par la comptable, accompagné des états de développement de comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que la comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2016**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le compte de gestion du comptable pour l'exercice **2016**. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2017-5 COMPTE ADMINISTRATIF 2016

1) Budget principal

Le Conseil Municipal après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire, et après que celui-ci eut quitté la salle, approuve sous la présidence de Monsieur Denis SCHNEIDER, Adjoint au Maire, le Compte Administratif de l'exercice **2016** arrêté comme suit :

	Réalisé	Reports N-1
<u>Section de fonctionnement</u>		
Dépenses	393 788,77 €	0,00 €
Recettes	423 443,26 €	0,00 €
Déficit	0,00 €	0,00 €
Excédent - 002	29 654,49 €	0,00 €
Excédent global	29 654,49 €	
<u>Section d'investissement</u>		
Dépenses	276 467,25 €	0,00 €
Recettes	277 368,45 €	0,00 €
Excédent	901,20 €	0,00 €
Déficit – 001	0,00 €	98 172,59 €
Déficit global (R 1068)	97 271,39 €	

2) Budget annexe – Centre Communal d'Action Sociale

Le Conseil Municipal approuve encore le Compte Administratif du Centre Communal d'Action Sociale de l'exercice **2016**, arrêté comme suit :

	Réalisé	Reports N -1
<u>Section de fonctionnement :</u>		
Dépenses	4 887,46 €	
Recettes	870,00 €	
Déficit - 002	4 017,46 €	
Excédent	0,00	706,98 €
Déficit global	3 310,48 €	

3) Budget annexe – lotissement « Leinermatt »

Le Conseil Municipal approuve également le Compte Administratif du lotissement « Leinermatt » de l'exercice **2016**, arrêté comme suit :

	Réalisé	Reports N -1
<u>Section de fonctionnement :</u>		
Dépenses	885 169,42 €	
Recettes	1 016 675,04 €	
Déficit - 002	0,00 €	
Excédent	131 505,62 €	112 120,76 €
Excédent global (R 1068)		243 626,38 €
<u>Section d'investissement</u>		
Dépenses	925 489,76 €	
Recettes	872 216,00 €	
Déficit	53 273,76 €	107 216,22 €
Excédent - 001		
Déficit global		160 489,98 €

2017-6 AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION 2016

Budget principal

Le Conseil Municipal

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice **2016** ;
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice **2016** ;
- constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat 2015	Virement à la section d'investissement	Résultat 2016	Restes à réaliser 2016	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Investissement	-98 173,31 €		901,20 €			-97 272,11 €
Fonctionnement	171 177,48 €	171 177,00 €	29 654,49 €			29 654,49 €

- Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement ;

décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016	29 654,49 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au Budget Primitif (c/1068)	
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserve (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	29 654,49 €
Total affecté au compte 1068 :	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016	
Déficit à reporter (ligne 002)	

2017-7 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2017

Le Conseil Municipal après avoir délibéré sur les taux proposés d'une part, par Mme Simone FISCHER, Trésorière Principale, d'autre part, par Monsieur le Maire décide à l'unanimité une augmentation de 2 % des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année **2017**, soit :

	<u>Taux</u>	<u>Produits correspondants</u>
<u>Taxe d'habitation</u>	10,07 %	121 715 €
<u>Taxe foncière sur propriétés bâties</u>	11,24 %	77 064 €
<u>Taxe foncière sur propriétés non bâties</u>	49,79 %	4 132 €
	TOTAL	202 911 €

2017-8 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNÉE 2017

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur le versement aux associations des subventions annuelles pour l'exercice **2017**.

Monsieur Martin ETLINGER, Adjoint au Maire, souhaitant prendre la parole à ce sujet, mentionne le cas d'autres communes qui ne versent pas systématiquement de subventions annuelles mais uniquement sur demande des associations pour l'acquisition de matériel, la réalisation de travaux, etc... Il propose ainsi au Conseil Municipal de mener une réflexion et revoir

dans son ensemble les critères d'attribution et de calcul des subventions et pour cela de suspendre le versement des subventions annuelles en 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 11 voix pour et 3 absentions de renouveler pour l'année **2017** le versement des subventions accordées en 2016 :

Associations	Montant
Tennis Club d'Ottersthal	408 €
Pétanque Club Sainte-Barbe d'Ottersthal	340 €
Chorale Sainte-Cécile d'Ottersthal	265 €
Association des Parents d'Elèves (APECO)	258 €
Comité d'Animation de la Commune d'Ottersthal (CACO)	175 €
Association Garde à domicile de Saverne	170 €
Conseil de Fabrique de l'Eglise d'Ottersthal	163 €
Amicale des Anciens Sapeurs-Pompiers d'Ottersthal	150 €
AAPEI de Saverne	102 €
Club de Gymnastique d'Ottersthal	87 €
Club Vosgien de Saverne	87 €
Association des Amis de la Chapelle Sainte-Barbe d'Ottersthal	85 €
Association « Les Hordes de Maltus » d'Ottersthal	83 €
Association « Acro'n Rock » d'Ottersthal	83 €
Société Protectrice des Animaux (SPA) de Saverne	51 €
TOTAL	2 507 €

2017-9 BUDGET PRIMITIF 2017

1) Budget principal

Le Conseil Municipal après délibérations, approuve à l'unanimité le Budget Primitif de l'exercice **2017**, présenté par Monsieur le Maire comme suit :

Section de fonctionnement	
Dépenses	420 080,00 €
Recettes	420 080,00 €
Section d'investissement	
Dépenses	260 085,00 €
Recettes	260 085,00 €

2) Budget annexe – Lotissement « Leinermatt »

Le Conseil Municipal après délibérations approuve à l'unanimité le Budget Primitif annexe du lotissement « Leinermatt » de l'exercice **2017** présenté par Monsieur le Maire et arrêté comme suit :

Section de fonctionnement	
Dépenses	1 328 900,00 €
Recettes	1 328 900,00 €
Section d'investissement	
Dépenses	1 240 900,00 €
Recettes	1 240 900,00 €

2017-10 PLAN LOCAL D'URBANISME D'OTTERSTHAL - RÉVISION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'appel d'offres publié dans les insertions légales des DERNIERES NOUVELLES D'ALSACE. Les bureaux d'études pourront déposer leur offre en Mairie ou sur la plateforme dématérialisée jusqu'au 31 mars 2017.

Il rappelle aux Conseillers Municipaux la portée de cette révision et la profonde réflexion qui devra être menée. De nombreuses réunions auront lieu sur la durée de cette procédure et il compte sur leur participation pour accomplir à bien la réalisation de ce document d'urbanisme.

2017-11 FORÊT COMMUNALE – PROGRAMME DES TRAVAUX D'EXPLOITATION 2017 ET PROGRAMME D' ACTIONS POUR L'ANNÉE 2017

Monsieur Denis SCHNEIDER, Adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal le programme des travaux d'exploitation avec l'état prévisionnel des coupes pour l'année 2017 (voir annexe 1).

Par ailleurs, il soumet également aux Conseillers Municipaux le programme d'actions pour l'année 2017 pour un montant de 7 210 € HT (voir annexe 2).

Après avoir été invité à en délibérer, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces programmes.

2017-12 ELECTIONS PRÉSIDENTIELLES – BUREAUX DE VOTE

En prévision des élections présidentielles du 23 avril 2017 et 7 mai 2017, Monsieur le Maire demande aux Conseillers Municipaux d'assurer leur disponibilité pour s'inscrire sur les tableaux des bureaux de vote.

2017-13 DÉCLARATIONS D'INTENTIONS D'ALIÉNER

Le Conseil Municipal prend connaissance de deux déclarations d'intentions d'aliéner concernant :

- une propriété bâtie située **7, rue du Mont Sainte-Barbe** à **OTTERSTHAL** et cadastrée :

<u>section</u>	<u>parcelle</u>	<u>Lieu-dit</u>	<u>Surface</u>
01	290	Village	7,55 ares

et appartenant aux **consorts RAUCH** ;

- une propriété bâtie située **37a, rue du Mont Sainte-Barbe** à **OTTERSTHAL** et cadastrée :

<u>section</u>	<u>parcelle</u>	<u>Lieu-dit</u>	<u>Surface</u>
02	106	Village	6,27 ares

et appartenant à **Mme et M. Christian JAECKEL**.

2017-14 COMMUNICATIONS

1) Remplacement de l'ATSEM

Monsieur le Maire tient à remercier Mmes Sylvia LAVIGNE et Lydia ANCEL pour le remplacement de Mme **Aurélie CUNY**, ATSEM, qui n'a pas pu se présenter à son poste de travail le lundi 13 mars 2017 en raison de l'état de santé de sa fille.

2) Nettoyage de printemps

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux le nettoyage de printemps qui aura lieu le samedi 8 avril 2017.

Délibéré en séance, les jours et an susdits.

La séance est levée à 22 h 30.

Points délibérés au cours de cette séance :

2017-1	Désignation d'une secrétaire de séance
2017-2	Approbation du procès-verbal du 6 février 2017
2017-3	Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) - Budget
2017-4	Compte de Gestion 2016
2017-5	Compte Administratif 2016
2017-6	Affectation du résultat d'exploitation 2016
2017-7	Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2017
2017-8	Subventions aux associations – année 2017
2017-9	Budget Primitif 2017
2017-10	Plan Local d'Urbanisme d'OTTERTHAL – Révision
2017-11	Forêt communale – Programme des travaux d'exploitation 2017 et programme d'actions pour l'année 2017
2017-12	Elections présidentielles – bureaux de vote
2017-13	Déclarations d'intentions d'aliéner
2017-14	Communications

Le Maire,
Daniel GÉRARD

Denis SCHNEIDER
Adjoint au Maire

Martin ETTLINGER
Adjoint au Maire

Lydia ANCEL
Adjoint au Maire

Sylvia LAVIGNE
Conseillère Municipale

Anny STOLL
Conseillère Municipale

Jean-Claude HAMBURGER
Conseiller Municipal

Bertrand MONTCLAIR
Conseiller Municipal

François SIGNORET
Conseiller Municipal